

**Horaire administration
communale**

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 8 h - 12 h
Mercredi 14 h - 18 h
Jeudi 10 h - 12 h
Vendredi fermé

Et sur rendez-vous !

La bulle champagnouse



Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
www.champagne.ch

Mise en page et production :
100pourcent à Champagne

CONCOURS D'ARCHITECTURE

CAMPUS SCOLAIRE ET SPORTIF DE CHAMPAGNE, UNE AVANCÉE POUR LE PROJET

L'ensemble du jury a trouvé d'excellentes qualités à ce projet, tant du point de vue de l'esthétisme, de l'intégration, que de l'utilisation.

Le prix a été remis au bureau lauréat lors d'une cérémonie en comité réduit, Covid oblige, le 25 mars 2021. La Municipalité au complet était présente pour féliciter et échanger avec les représentants du bureau gagnant.



DÉVELOPPEMENT

INSTALLATIONS PUBLIQUES DERRIÈRE VILLE

En septembre 2018, le Conseil d'État validait la modification du plan général d'affectation de Champagne, relative au développement de la zone d'installations publiques au lieu-dit « Derrière Ville ».

Cette validation faisait suite à près de 8 ans d'échanges et de tractations avec les services cantonaux qui ont finalement validé la légalisation de cette zone dans le but de développer un projet de campus scolaire et sportif. Porté par la commune, l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) et le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et

Environs (RAdeGE), afin de répondre aux exigences de la LEO et de la LAJE. Ce projet a été reconnu comme prioritaire par le Conseil d'État, et d'importance interrégionale.

À la suite de cette décision, la Municipalité a naturellement décidé de prolonger le processus initié par ses prédécesseurs et ainsi de poursuivre le développement de ce projet de campus.

Le caractère public et le souhait d'intégration de ce projet proche d'un site déjà bâti ont guidé la Municipalité vers un concours d'architecture. Cette procédure, définie par la norme SIA 142, règle l'organisation et sa tenue en respectant les règles strictes d'anonymat et de rendu.

L'avantage principal de ce type de procédure est qu'il permet l'étude d'une grande quantité de possibilités d'implantation en toute objectivité, par une grande diversité de candidats.

Le Conseil communal de Champagne a octroyé le 6 décembre 2018, un crédit d'étude pour la mise sur pied de ce concours.

Ainsi, la municipalité, appuyée par le bureau Dolci architectes à Yverdon, s'est attelée à l'élaboration d'un cahier des charges. Pour ce faire, des contacts ont été pris avec les futurs utilisateurs, dont notamment l'Etablissement Primaire et Secondaire de Grandson (EPS), la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants de Grandson et Environs (FAdEGE) ainsi que l'ensemble des sociétés locales de notre village, afin de déterminer leurs besoins.

Un résumé du cahier des charges peut être listé comme suit :

- 18 salles de classe pour 1H à 8H
- Unité d'accueil de jour pour 138 places
- Salle de sport triple répondant aux normes OFSPO (Office fédéral du sport)
- Hébergement pour athlètes de 20 chambres doubles
- Sport associatif avec deux terrains de football, deux terrains de tennis, 3 terrains de pétanque, un stand de tir à air comprimé intérieur, une buvette, les vestiaires nécessaires.

Ce travail initial de rédaction du cahier des charges s'est étendu jusqu'au 21 août 2020, date du lancement du concours. Une remarquable participation de tous les partenaires a permis de réaliser un document complet et exhaustif des besoins et des souhaits de chacun.

Du 21 août au 18 décembre 2020, c'était au tour des candidats de plancher sur leur projet. Ils ont été près de 100 à s'être inscrits. Finalement 78 projets ont été remis dans les délais.

Chaque projet était présenté par une maquette et 4 plans (format A0) anonymisés. En parallèle, des fiches d'identifications confidentielles ont été remises au notaire chargé de la réception des dossiers. Ce n'est qu'à l'issue du jugement que la confidentialité a été levée.

Le jugement s'est déroulé les 21 et 22 janvier, ainsi que les 5 et 8 février au domaine Mont-Fleuri, à Champagne. Le jury était composé de 7 membres professionnels (architectes et architecte paysagiste) et de 5 membres non professionnels (2 municipaux, 1 représentant des écoles, 1 représentant de l'accueil de jour et 1 représentant de l'arrondissement scolaire). En plus de ces membres, deux suppléants ont été désignés ainsi que trois spécialistes-conseils dans les domaines du sport, de la mobilité et de la finance.



Le jugement s'est déroulé en trois tours, par élimination. Le dernier tour a permis de désigner 7 finalistes. Les projets de ces derniers candidats ont tous été analysés sous la loupe des spécialistes financiers, en mobilité et en architecture. Cette vision supplémentaire a permis au jury d'affiner son choix et d'établir un classement lors du dernier jour de jugement. Chaque finaliste a été primé.

C'est ainsi que le projet « King-Kong » du bureau Fesselet Krampulz de Vevey a gagné le premier prix à l'unanimité.

En raison de la pandémie, l'exposition des projets a été dans un premier temps, ouverte aux membres du conseil communal, puis au reste de la population dans un deuxième temps, du 23 mars au 1er avril 2021.

Ces expositions ont permis aux membres de la municipalité de faire découvrir tout le travail réalisé jusqu'ici, mais également d'expliquer la suite des démarches à venir aux nombreux visiteurs de Champagne et d'ailleurs.

Même si cette étape est un pas important pour le projet, nous n'en sommes qu'aux prémices de son développement. Effectivement, avant la pose de la première pierre, il reste de nombreuses étapes très importantes, notamment la suite du développement du projet en partenariat avec le bureau désigné et les différents intervenants cités précédemment, la définition du financement global du projet et finalement les démarches de mise à l'enquête.

La municipalité, se réjouit de poursuivre le développement de ce projet. Il est en synergie complète avec la réaffectation de l'école actuelle en pôle santé. Toutes ces futures réalisations permettront d'offrir à l'ensemble de la population de Champagne et environs, un service de proximité de qualité, avec une vision durable.

NOS ÉLUS

ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

La Municipalité félicite toutes les personnes élues et les remercie pour leur engagement :

Conseillers élus

- Berney Pascal
- Bouyiatiotis Dominique
- Chapuis Sébastien
- Cherix Lucas
- Cicurel Samuel
- Clerc Denis
- Cochet François
- Favre Alexandre
- Flückiger Valérie
- Forestier Frank

- Forestier Grin Emily
- Fretz Peter
- Gaberell Bastien
- Galeazzi Anoucha
- Guignard Simon
- Guignard Aurélie
- Guilloud Julien
- Hähni Fabrice
- Kaess François
- Leuenberger Lucas
- Loup Frédéric

- Loup Claude-Alain
- Marston Mark
- Mastino Antonio
- Menna François
- Menna Antoine
- Pittet Séverine
- Pivot Bénédicte
- Reber Benoît
- Ronot Fabienne
- Rossi Mirco
- Schildknecht Jan
- Taets Christine
- Tharin Gilles
- Theurillat Lucie

Suppléants

- Banderet Ingrid
- Grozdani Sreto
- Guilloud David
- Noir Raphaël

Municipaux élus

- Ampezzan Stefano
- Crausaz Didier
- Favre Dephine
- Gagnebin Fabian
- Guilloud Yves
- Tharin Jean-Daniel
- Schaffner Jérôme



AU REVOIR ET BON VENT

LE MOT DES MUNICIPALES SORTANTES



Cela a été un grand plaisir de travailler pour la commune de Champagne en tant que municipale durant six ans et de faire votre connaissance. L'interaction avec les sociétés locales a été très épanouissante. J'ai également pu contribuer à différents projets de taille variable : rénovation du local précédemment occupé par la banque Raiffeisen, rénovation du bâtiment de l'Ancienne Poste, achats de tables et bancs communaux, matériel de gymnastique, engins pour places de jeux...

La confiance que vous m'avez apportée durant ces années m'a aidée à mener à bien ces projets. Je remercie le personnel communal, les membres du Conseil communal et mes collègues municipaux de leur soutien.

Tous mes vœux vous accompagnent pour la nouvelle législature. Meilleures salutations.

Anne Kaess
Conseillère municipale

Quand j'ai été approchée en décembre 2016 pour me demander si je serais intéressée à rejoindre la Municipalité en remplacement d'un municipal qui avait quitté la commune, je suis restée tout d'abord surprise, puis flattée, et enfin curieuse. En effet, jamais je ne m'étais même posé la question. Après quelques jours de réflexion, j'ai décidé d'accepter et de me lancer ; je ne l'ai jamais regretté !

Au long de ces années, j'ai eu l'occasion de participer à différents projets, comme le renouveau de l'identité visuelle de la commune, avec le nouveau site internet et la Bulle Champagnouse. Mais j'ai également apporté ma contribution à l'accueil de jour des enfants.

Aujourd'hui, après un peu plus de 4 ans, je tire ma révérence pour me concentrer sur ma vie professionnelle, et je pars reconnaissante d'avoir eu la chance de participer un tant soit peu au fonctionnement de notre belle commune de Champagne, au sein d'une équipe qui ne compte ni son temps ni ses efforts au service de la population.

Merci de m'avoir fait confiance et merci à toute l'équipe du personnel communal, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer.

Je souhaite bon vent à la nouvelle équipe !

Catherine Staffieri
Conseillère municipale



À VOS CLAVIERS !

La bulle champagnouse se veut une fenêtre sur la vie du village et de ses habitants. Cette publication paraît une fois par saison et est consultable sur notre site Internet champagne.ch. Vous avez des informations intéressantes et/ou des photos à faire publier ? Envoyez-les par courriel administration@champagne.ch.

FAISONS CONNAISSANCE
LE CENTRE DE SANTÉ
LA FABRIQUE



Dans chaque numéro, nous vous présentons une entreprise de Champagne. Dans cette édition, faites connaissance avec le Centre de Santé La Fabrique, situé au Chemin de Praz 2, présenté par Mme Stéphanie Cornu-Santos.

En quoi consiste votre activité ?

Nous sommes un centre de santé qui accueillons des activités dans les domaines du sport, de la physiothérapie, cryothérapie, pressothérapie, nutrition et beauté.

Nous regroupons ainsi des spécialistes internes ou indépendants dans différents domaines mais qui travaillent tous dans le même objectif : retrouver, améliorer ou conserver sa forme et sa santé !

Notre centre est accessible à tous, sans limite d'âge ni jugement ! Reconnu par la LAMAL pour la physiothérapie et par les assurances complémentaires pour de nombreuses autres prestations, dont l'abonnement au Fitness.

Depuis quand et pourquoi êtes-vous implantée à Champagne ?

Pratiquement 5 ans pour le Fitness, les autres activités sont arrivées au fil des années, la dernière étant la Physiothérapie depuis le début de cette année.

Quand vous regardez par la fenêtre, quel est l'élément du paysage que vous préférez admirer ?

Le collège de Champagne, monument historique splendide avec, bien sûr, le Jura qui se dessine en arrière-plan !

Un dernier mot pour nos lecteurs ?

Nous dirions qu'il ne faut pas s'oublier, penser à soi et à sa santé, c'est aussi penser aux autres, pouvoir toujours être là pour eux !

Découvrez-nous en détail sur : centresante-lafabrique.ch / 024 436 2000

PATRIMOINE

« L'AFFAIRE
CHAMPAGNE » PAR
ALBERT BANDERET

Un matin de l'été 1998, j'apprends, par un lanceur d'alerte, que le nom de notre village de Champagne va disparaître à jamais des étiquettes de nos bouteilles de vin et pour les flûtes produites à Champagne.

Les autorités de la commune n'ont pas été averties ou contactées. Nous découvrons dans la presse que la Confédération et ses négociateurs ont accepté, dans le cadre des accords bilatéraux, que le nom de notre commune soit définitivement supprimé, rayé, biffé à jamais de l'identification des produits sortis de son territoire. Quel choc !!!

Dès lors que faire ?

J'étais Syndic au moment des faits, et ma fonction me commandait de réagir. Entouré d'un groupe de personnes, issues du monde de la vigne et du vin, de la Fédération vaudoise des vigneron, d'un professeur de droit européen, des vigneron de la commune, nous décidons d'agir et de dénoncer cette injustice.

Dans un des 7 accords bilatéraux, il est dit que la compagnie d'aviation **SWISSAIR** bénéficie du droit de cabotage, à condition que la Suisse supprime le nom de Champagne comme appellation pour les vins produits dans la commune vaudoise.

Après réflexion et d'innombrables séances, une seule issue nous paraît possible : déposer un recours en annulation des accords bilatéraux au Tribunal de première instance de la Justice Européenne à Luxembourg. Ce qui est fait le 26 avril 2004. Le 3 juillet 2007, la réponse du Tribunal indique que le recours a été enregistré.

Dans son ordonnance de plus 200 articles, le Tribunal conclut à son irrecevabilité par le fait que le nom de Champagne est une simple mention communale et pas une AOC officielle (appellation d'origine contrôlée). Il est fait mention qu'il serait possible, une fois cette appellation inscrite comme AOC en droit vaudois et au registre fédéral

des appellations d'origine, d'être reconnue au sens des dispositions des règles « ADPIC » (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce) relevant du droit mondial de l'OMC. Dès lors, nous pourrions bénéficier d'une dérogation d'homonymie prévue dans la règle ADPIC.

Le 21 avril 2016, nous adressons une requête de reconnaissance d'homonymie à la commission Européenne à Bruxelles en application de la règle ADPIC, piste évoquée par la réponse figurant dans l'ordonnance du Tribunal.

Mars 2017, une délégation de la CIVVCC (Communauté Interprofessionnelle de la Vigne et du Vin de la Commune de Champagne) formée de Messieurs Pierre Mercier avocat, Gilbert Guilloud secrétaire, Albert Banderet Président, Philippe Herminjard secrétaire de la FVV (Fédération Vaudoise des Vignerons), Bernard Klein chimiste cantonal vaudois, et Denis Waelbroeck avocat à Bruxelles, se déplace à Bruxelles où elle a été invitée par la Commission européenne à venir expliquer et défendre la requête demandant la reconnaissance d'homonymie « Commune de Champagne ». Au cours de cette séance, il est répondu qu'en l'état actuel du droit vaudois et suisse nous ne figurons pas en qualité d'AOC ou IGP. Il en découle qu'il n'est pas possible d'appliquer l'exception d'homonymie prévue dans la règle ADPIC. Cette prise de position de la Commission européenne a été confirmée par écrit : il serait possible d'obtenir cette exception après modification du RVV (Règlement sur la désignation des Vins Vaudois) et de l'inscription AOC « Commune de Champagne » au Registre fédéral des AOC.

Signal encourageant !!!

Automne 2017, une assemblée générale des membres de la CIVVCC décide de déposer une demande de modification du RVV avec l'inscription d'une nouvelle AOC « Commune de Champagne ». Cette demande est adressée à la CIVV (Commission Interprofessionnelle des Vins Vaudois). Notre demande a été acceptée par l'assemblée des délégués de la CIVV, en date du 19 novembre 2019. Cette décision est communiquée au Conseil d'Etat.

Le 13 janvier 2021, le Conseil d'Etat annonçait par communiqué de presse, avoir modifié et adopté le nouveau règlement sur la désignation des vins vaudois en y inscrivant une nouvelle AOC : Commune de Champagne.

Première victoire !!!

Douche froide !!!

Le 29 janvier 2021, la Confédération par l'OFAG demande la radiation de cette nouvelle AOC au mépris du droit mondial et des règles de l'OMC ! Le 8 février 2021, nous déposons un recours au Tribunal administratif fédéral contre la décision de l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG). Mi -février 2021, le Comité interprofessionnel des vins de Champagne France CIVC, attaque l'Etat de Vaud en déposant une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud, demandant également la suppression de l'AOC Commune de Champagne. Désirant faire part de notre position, nous adressons une requête à la Cour constitutionnelle vaudoise, lui demandant de ne pas accepter la demande française du CIVC, de pouvoir être entendus dans cette affaire et de laisser la procédure se poursuivre au niveau de la Commission Européenne.

Choc !!!

En date du 1^{er} avril (ce n'était malheureusement pas un poisson), la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, par son arrêt, décide de donner raison au CIVC français et l'ordre au Conseil d'Etat de supprimer

sans délai de son règlement sur la désignation des vins vaudois l'AOC « Commune de Champagne ».

Ni la commune de Champagne ni la CIVVCC n'ayant droit de présence et de parole, seul le Conseil d'Etat est habilité à faire recours au Tribunal fédéral contre la décision de la Cour constitutionnelle vaudoise. Selon nos informations, celui-ci a décidé d'utiliser son droit de recours au TF et nous a demandé de produire, étant partie lésée dans cette affaire, un argumentaire appuyant son recours.

Tout ce chemin judiciaire a été possible jusqu'à ce jour grâce au travail en grande partie bénévole de nombreuses personnes. En outre, nous recevons également l'appui des autorités de la commune de Champagne et de son administration, que nous remercions de leur soutien sans faille. Nous bénéficions également de l'appui inconditionnel du secrétaire de la Fédération vaudoise des Vignerons, en la personne de Mr Philippe Herminjard, du chimiste cantonal, aujourd'hui retraité, Mr Bernard Klein, des vigneron et de la population de Champagne.

Après de nombreuses années au service gracieux de la cause, Maître Pierre Mercier a décidé de se retirer. Par conséquent, la suite de la procédure va engendrer des frais. Nous souhaitons que toute la population du village soit avec nous dans cette lutte qui n'a d'autre but que de permettre à nos descendants de retrouver avec fierté et honneur ce droit hérité de nos ancêtres, à savoir mentionner sur les bouteilles de vin blanc élevé à partir de raisins issus de notre terroir, le nom « Commune de Champagne ».

Ce savoir-faire millénaire a été transmis de génération en génération, comme l'atteste un acte impérial du 9^{ème} siècle daté du 15 février 885, évoquant la présence de vignes à Champagne, Comté de Vaud. Cet acte porte la signature et le sceau de Charles-le-Gros, empereur d'Italie, qui fait état d'une donation au Marquis Rodolphe, futur roi de Bourgogne.

La CIVVCC fait appel à votre générosité et si vous souhaitez participer à cette aventure, vous pouvez les soutenir par un versement sur le compte affecté à la cause et géré par la commune de Champagne : Banque Raiffeisen, IBAN CH68 8080 8005 7418 0524 0, mention « Restauration d'un droit ancestral ».

Albert Banderet

Président de la Communauté interprofessionnelle de la Vigne et du Vin de la Commune de Champagne

Ancien Syndic et Préfet honoraire

Le Conseil communal et la Municipalité de Champagne soutiennent cette cause par un montant attribué de CHF 15'000.00 pour des prestations juridiques. Nous sommes convaincus que nous devons poursuivre ce combat pour les générations futures qui méritent de pouvoir inscrire le nom de notre village sur leurs productions.

Samedi 30 mai 2020...
Samedi 29 mai 2021...
nous sommes tristes...

- ... pas de cyclistes
- ... pas d'équipes
- ... pas de ligne d'arrivée
- ... pas de public
- ... pas de bénévoles
- ... pas de tente VIP
- ... pas de partenaire
- ... pas d'animations
- ... pas de scène et podium
- ... pas de grillades, hot fondue ou pizza
- ... pas de chateau gonflable
- ... pas d'ambiance

mais on est optimiste pour tous vous retrouver en 2022!
merci pour vos encouragements, votre report d'inscription et de soutien!!

UCI COUPE DES NATIONS JUNIORS

Tour du Pays de Vaud samedi 28 mai 2022 **CHAMPAGNE**

TOUR DU PAYS DE VAUD

REPORTÉ EN 2022

Amis du cyclisme à Champagne,

Malheureusement... les années se suivent... et se ressemblent... après le report du Tour du Pays de Vaud cycliste en 2021... voici un nouveau report en 2022 !

En effet, les conditions sanitaires ne permettent pas de pouvoir organiser une telle manifestation en alliant sport, convivialité et festivités. De plus, une course à huis clos n'est pas l'objectif, autant pour la direction du tour que pour la commune et le comité d'organisation.

En accord avec la direction du tour, toutes les communes accueillant une étape se sont immédiatement proposées pour réorganiser celles-ci en 2022... et au vu de l'évolution de la situation, nous sommes optimistes sur la bonne tenue de cette course en 2022.

Alors chers amis cyclistes, bénévoles, communes avoisinantes, partenaires, réservez cette nouvelle date du samedi 28 mai 2022. Même programme que prévu initialement.

Nous vous donnerons des nouvelles prochainement sur la suite des événements.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension, de votre soutien. Surtout faites tout ce qui est nécessaire pour aller de l'avant afin que nous puissions enfin laisser derrière nous cette satanée période de pandémie !!!

Le Comité d'organisation

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU JEUDI 22 AVRIL 2021

Présidence : M. Sébastien Chapuis

✓ Préavis acceptés :

- Demande d'adoption d'un crédit d'étude pour l'installation de classes provisoires
- Demande d'autorisation d'accorder une servitude de superficie sur la parcelle 261 pour une durée de 50 ans en faveur de la Fondation du Sport à Champagne
- Demande d'adoption d'un crédit de CHF 15'000.- pour la défense de l'AOC Commune de Champagne.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 24 juin 2021 à 20h00.

TISSU SOCIAL

LE POINT COMMUN



Le Point Commun c'est l'histoire de 4 parents de Champagne qui se croisent et échangent des idées.

C'est l'histoire de 4 domaines différents : la nutrition, le monde du spectacle, les arts, et l'environnement. C'est l'histoire de Céline Gomez, Pascal Berney, Nicole Devals et Delphine Favre qui ont finalement tous un Point Commun... l'envie de rassembler les gens en dynamisant la vie locale de Champagne et environs.

Et malgré le contexte sanitaire compliqué, ou justement grâce à l'époque maussade que nous vivons, le projet prend vie, l'Association Le Point commun est créée au début de l'année, et est rapidement rejointe par un cinquième élément Edith Maulaz.

L'association est à but non lucratif, si ce n'est de s'auto-financer pour pouvoir organiser des événements. Ses objectifs sont donc de créer du lien, de partager des centres d'intérêts divers et variés, de se divertir, de s'instruire, de se rassembler, de prendre soin de soi et des autres, pour toutes les générations confondues.

Hey, t'as déjà entendu parler de ce nouveau truc Le Point Commun ?

Mais c'est quoi en fait ? Pi c'est qui ?

Oui ! Paraît qu'ils ont déjà organisé plusieurs activités !

Concrètement, au Point Commun, vous trouvez déjà :

- la terrasse du café associatif pour partager un café ou un thé,
- une grosse boîte à livres pour enfants et adultes,
- un atelier pour les bibliophiles afin de partager ses lectures préférées,
- des soirées jeux de société,
- un atelier d'écriture,
- un atelier de dessin,
- des cours de Yoga du rire,
- des cours de Hatha Yoga,
- des ateliers bien-être,
- un atelier nutrition.

Vous trouverez le programme et les horaires sur le site www.le-point-commun.ch et sur notre prospectus disponible au Point Commun et au bureau communal.

Le Point Commun a déjà organisé un vide-armoire et un troc aux plantons. Notre prochain événement est le concert en plein air de Mark Kelly le 12 juin, sur réservation.

Il n'y a pas de frontières aux rêves, et la liste des envies et possibilités du Point Commun est vraiment exhaustive et attend vos propositions pour s'élargir encore.

Si vous partagez les mêmes valeurs, si vous avez des propositions d'animations, si vous cherchez un peu de compagnie, et même si vous êtes simplement curieux, nous vous attendons au Point Commun. Vous pouvez devenir membre, vous pouvez soutenir l'Association en faisant un don financier ou de matériel ou en étant bénévole. Vous pouvez simplement participer occasionnellement à l'un ou l'autre de nos ateliers.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer, de nous trouver des points communs, et de partager des moments ensemble, à Champagne.

Edith Maulaz



Le Point Commun
Rue des Paquières 8, 1424 Champagne
le-point-commun.ch

AGENDA

Samedi 26 juin Corps de Musique La Centenaire Champagne-Onnens

14h00 à 17h00
(inscription obligatoire)

Samedi 21 août Champagne monte le son – 2^{ème} édition

Cour du collège ou Grande salle en cas de pluie

Consulter l'agenda mis à jour régulièrement sur notre site internet : www.champagne.ch/evenements

Vous êtes une association locale et voulez figurer dans l'agenda ? Merci de nous transmettre la date, l'horaire et le résumé de votre manifestation en 1 phrase max. à administration@champagne.ch. Votre évènement sera publiée en fonction de l'espace disponible.

CÉLÉBRATION

EN IMAGE

Fêtons nos nonagénaires !

L'année 2020 a été compliquée à plus d'un titre. La visite traditionnelle à nos nonagénaires a été un peu perturbée. Mais nous reprenons ces rencontres avec plaisir et commençons avec M. Gilbert Vesin, qui a fêté ce jubilé le 7 mars 2021. À cette occasion, les municipaux Catherine Staffieri et Stefano Ampezzan ont partagé le verre de l'amitié avec Monsieur Vesin et sa compagne, Madame Lise Guidoux.

Tous nos vœux accompagnent Monsieur Vesin.



Photos © C. Steffieri



ENVIRONNEMENT

PET-RECYCLING

PET-RECYCLING SCHWEIZ

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE CHAMPAGNE
1424 CHAMPAGNE

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de
1120 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2020. Ces quelques 40656 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité.

Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:

- ENVIRON 3360 KILOGRAMMES DE GAZ À EFFET DE SERRE
- ENVIRON 1064 LITRES DE PÉTROLE

L'optimisation correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!

2020

Jean-Claude Würmi
Directeur

PET-Recycling Schweiz, Naglerwiesenstrasse 4, 8049 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch 11074

CLIC-CLAC !

Vous avez immortalisé de beaux moments lors de manifestations à Champagne et souhaitez les partager ? Envoyez-les au jury de la rédaction par courriel à administration@champagne.ch en mentionnant une légende et le/la photographe. Votre cliché sera peut-être sélectionné pour paraître dans le prochain numéro.